

## 1. PROPRIETES :

Lingettes sans rinçage pour la désinfection des surfaces, y compris en milieu agro-alimentaire et environnement alimentaire. Lingettes bleues imprégnées d'une solution désinfectante. Ces lingettes sont destinées aux surfaces pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires et pouvant ne pas être rincées à l'eau potable après usage (section Ib, Arrêté du 8 septembre 1999).

Cette lingette peut également s'utiliser pour la désinfection des mains.

Ces lingettes sont imprégnées d'une solution pure de Déterquat AL, qui est un produit bactéricide, levuricide, fongicide et virucide en utilisation pour le TP4. Déterquat AL est un biocide prêt à l'emploi, sans rinçage.

La solution d'imprégnation est :

- bactéricide,
- levuricide,
- fongicide,
- virucide\*.

selon les normes européennes en vigueur.

Efficacité virucide couverte sur le Coronavirus.

Voir le détail des souches en page 2.

La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°62644.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements).

Pour la désinfection des mains (TPI), il existe également une gamme de solutions et gel hydroalcooliques spécifiques.

## 2. MODE D'EMPLOI ET EFFICACITE BIOCIDES :

Tirer verticalement une lingette imprégnée jusqu'à la pré-découpe.

Séparer d'un coup sec.

Frotter la lingette sur les surfaces à désinfecter pendant au moins 30 secondes selon l'action recherchée.

Laisser sécher.

Le produit est compatible avec la plupart des matériaux sauf plexiglas ; procéder à un essai préalable.

Si la lingette suivante n'avait pas amorcé sa sortie, ouvrir le conditionnement et réamorcer par la lingette du dessus.

Toujours bien refermer le conditionnement après usage, pour éviter le dessèchement des lingettes.

Pour des actions spécifiques et ciblées en fonction de votre secteur d'activité et de vos protocoles internes, consulter le tableau détaillé ci-dessous (voir pages 2 et 3).

Efficacité désinfectante de la solution d'imprégnation Déterquat AL Référence 0718 :

EFFICACITE	Norme	TEMPS	T°C	Conditions	Souches	Concentration minimale
<b>BACTERICIDIE</b>						
Bactéricide	EN 1276	5 min.	20°C	Conditions de propreté et de saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Escherichia coli</i> <i>Escherichia coli K12*</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Salmonella enterica</i> <i>Listeria monocytogenes</i>	PUR
	EN 13727*	30 sec.*	20°C*	Conditions de saleté médicale*		
	EN 13697	30 secondes	20°C	Conditions de propreté		
	EN 13697	5 min.	20°C	Conditions de saleté		
<b>LEVURICIDE/FONGICIDIE</b>						
Lévuricide	EN 13624*	60 secondes*	20°C*	Condition de saleté médicale*	<i>Candida albicans</i>	PUR
	EN 1650 et EN 13697	30 secondes	20 °C	Condition de propreté		
	EN 1650 et EN 13697	15 min.	20 °C	Condition de saleté		
Fongicide	EN 13624*	5 min.*	20°C*	Condition de saleté médicale*	<i>Aspergillus brasiliensis</i>	
	EN 1650 et EN 13697	15 min.	20°C	Condition de propreté et de saleté		
<b>VIRUCIDIE</b>						
Virucide	EN 14476	60 secondes	20°C	Condition de propreté	<i>Vaccinia Virus Ankara (MVA)**</i> <i>Adenovirus</i> <i>Murine norovirus (MNV)</i>	PUR
		2 min.		Condition de propreté		
		5 min.		Condition de saleté médicale		
	EN 16777	60 secondes	Condition de propreté	<i>Adenovirus, Murine norovirus (MNV)</i>		

\* Concerne la désinfection des mains.

\*\* Cette souche est représentative des virus enveloppés pour un usage en désinfection et hygiène des mains (TP1).

Efficacité désinfectante des lingettes :

Efficacité virucide selon la norme EN16615 adaptée à 20°C en condition de propreté :

Souches d'essai	Efficace sur surfaces :	Temps de contact
<i>Adenovirus</i> <i>Murine norovirus</i>	matériaux inox et PVC	60 secondes

#### 4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Lingettes imprégnées d'une solution désinfectante.
pH :	7 +/- 1
Densité :	0,850 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel, dans son emballage d'origine, entre 5 et 25°C. Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
Type de préparation :	TP4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. TP2 : Désinfectants pour les surfaces matériaux équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux. TP1 : désinfection des mains saines.
Substances actives de la solution d'imprégnation :	Concentration de matière active du LIQUIDE impregnant : ETHANOL (CAS 64-17-5) 751.00 g/kg soit 1.8 +/- 0.1 g de solution par lingette soit 1.4 +/- 0.1 d'Ethanol par lingette (valeur départ usine).

#### 5. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Carton de 6 boîtes de 200 lingettes - (palette de 66 cartons). Réf. 002071901
- Seau de 1000 lingettes - (palette de 125 seaux). 002071902.

#### 6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Produit facilement inflammable.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0719) : + 33 (0)3 83.22.50.50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Attention, le Deterquat AL Lingettes est à utiliser avec précaution sur les surfaces peintes. Faire un essai préalable sur une petite surface.

N° de révision 10/09/2020-V7